

COMPTE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Par convocation en date du 12 décembre 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le dix neuf du mois de décembre deux mille dix-huit à 14h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 5

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 6

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Vincent	ORABONA	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégué Absent :

Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
----------	----------------	-----------	--------------------------------------

Délégués Excusés :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2018,
3. Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat reconduction au 31/12/2019
4. Lancement de l'étude de faisabilité STEPSOL,
5. Contrat de ruralité : Aire de covoiturage du pont des 5 arcades
6. TEPCV : Maîtrise d'œuvre pour le franchissement d'obstacles sur la voie verte
7. TEPCV : Marché de fournitures pour l'acquisition et la gestion de 36 VAE en LLD
8. Approbation de la convention d'occupation des locaux du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de L'Île-Rousse
9. Programme européen Leader : état d'avancement du programme,
10. CNFPT : présentation du plan de formation 2019
11. Finances : indemnité allouée au comptable du trésor 2018 - Mme Anita BIDAL pour 60 jours,
12. Déclaration d'intention de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
13. Questions diverses :
 - Cadagéo : lancement de l'opération AMO SIG,
 - Site internet : présentation du visuel du site internet.
 - SCoT : Etat d'avancement et perspectives
 - Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Attilius CECCALDI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 21 septembre 2018

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 21 septembre 2018. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2018.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Le Président informe les membres du comité syndical que Mlle Floriane SPACCESI, chargée de mission Habitat Durable au sein du PETR dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, n'est plus en fonction depuis le 18 novembre 2018.

L'ADEME, financeur de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, est dans l'incertitude quant au devenir des PLREH et des Espaces Info Energie. En 2020, on s'oriente vraisemblablement vers une compétence globale des régions sur la rénovation énergétique des logements. En conséquence, l'année 2019 constitue une année de transition pour laquelle la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat de Balagne bénéficie des financements de l'ADEME jusqu'au 31 décembre 2019.

Le caractère temporaire de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat dont les actions ne pourront s'étendre au delà du 31 décembre 2019 nous oblige à embaucher une personne de manière temporaire.

Au regard des résultats des deux années précédentes, la fiche de poste du "chargé de mission habitat durable" est modifiée pour cibler l'action de la PREH vers l'accompagnement des particuliers et des entreprises dans leurs démarches administratives (constitution des dossiers, devis, prêts bancaires, etc.). La compétence technique est déjà apportée par l'Espace Info Energie et un appui extérieur pourra être sollicité au coup par coup (élaboration des diagnostics de performance énergétique)

Délibération n°2018/033 : **Création d'un emploi non permanent technicien territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Le Président expose aux membres du Conseil Syndical que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi **non permanent** de Chargé de mission habitat durable, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire** qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade de technicien territorial, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de **12 mois**.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Syndical

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1° et 34,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

- VU le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer, un emploi **non permanent de Chargé de mission habitat durable** relevant du grade de Technicien Territorial, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période de **12 mois**,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au **10ème échelon** du grade de Technicien Territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Lancement de l'étude de faisabilité STEPSOL

Pas de délibération :

Le Président rappelle que le 21 septembre 2018, le comité syndical a délibéré en faveur de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une station de production d'énergie électrique par électro-pompage solaire. Le dossier de demande de financement a abouti et à ce jour le PETR est signataire d'une convention de financement à hauteur de 70 % soit 8 400 € par l'ADEME. (contrat de financement n°18COC0185 du 20 novembre 2018).

Le Président propose de commencer à engager une réflexion sur les sites potentiels. Il conviendra de faire un appel aux communes de Balagne pour qu'elles proposent des sites ayant les caractéristiques techniques du cahier des charges (possibilité d'implanter deux bassins de 800 à 2000 m³ sur un dénivelé de 100m minimum).

Au final, seul un site sera sélectionné pour réaliser une étude pré-opérationnelle. La Commune ou la Communauté de Communes concernée aura alors toute latitude pour engager les travaux.

M. Pierre POLI souligne qu'il serait intéressant d'aller voir le modèle expérimental réalisé à Ajaccio. Une visite sera organisée en début d'année 2019.

Contrat de ruralité : Aire de covoiturage du pont des 5 arcades

Pas de délibération

Le Président précise que le PETR est signataire dans le cadre du contrat de ruralité d'un volet portant sur la réalisation de travaux d'aménagements de l'aire de covoiturage du pont des cinq arcades sur la commune de Galeria.

Par délibération du 14 mai 2018, le comité syndical a décidé de déposer une demande de financement sur ce projet au titre du DSIL. Le coût du projet a été estimé à 88 581 € HT financé à 54 % par la DSIL et à 26 % par le contrat TEPCV.

Tous les financements ayant été obtenus, le Président propose de lancer une procédure de maîtrise d'œuvre auprès de trois paysagistes pour l'aménagement d'une aire de covoiturage de 9 places en sol stabilisé.

TEPCV : Maîtrise d'œuvre pour le franchissement de la voie verte

Délibération n°2018/034 :

Le Président rappelle que dans le cadre du plan d'actions TEPCV, signé le 12 mai 2016, le pays de Balagne a programmé l'aménagement d'une voie verte cyclable entre Calvi et L'île-Rousse pour un montant HT de 150 000 €.

Une étude de faisabilité a été conduite pour un montant de 33 325 €. Une maîtrise d'œuvre a ensuite été lancée pour 26 969 €.

Un reliquat de 89 706 € subsiste pour réaliser des travaux. Ces crédits devront être soldés au 12 mai 2019.

La priorité est d'assurer une liaison continue entre la plage de Bodri (Corbara) et la plage de Ste Restitute (Calvi), la solution pour rejoindre les deux agglomérations n'ayant pour l'heure pas été trouvée.

Vu les délais très courts, le Président propose de programmer les travaux et la maîtrise d'œuvre pour le franchissement d'un cours d'eau limitrophe aux Communes de Corbara et Aregno et d'un autre cours d'eau dans la marine de Sant'Ambroggio.

Une mise en concurrence de 3 paysagistes pourrait être lancée sur un prévisionnel de travaux de 80 000 € et une maîtrise d'œuvre de 10 % financés à 80 % par la convention TEPCV.

Le plan de financement en hors taxe s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
MOE (10%)	8 000 €	TEPCV (80%)	70 400 €
TRAVAUX	80 000 €	autofinancement	17 600 €
Total	88 000 €	Total	88 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de cette opération et charge le Président de la mener à bien.

TEPCV : Marché de fournitures pour l'acquisition et la gestion de 36 VAE en LLD

Le contrat TEPCV, signé le 12 mai 2016, a programmé l'acquisition de 42 VAE et 48 prises de recharge pour un montant total hors taxes de 350 000 €.

Six VTT à assistance électrique ont été achetés puis cédés aux deux Communautés de Communes pour un montant de 13 650 €.

Le Président propose d'acquérir les 36 vélos à assistance électrique restants qui pourraient être mis à disposition de la population résidente sous forme de contrat de location longue durée.

La DREAL a été questionnée sur la possibilité d'affecter le budget restant à l'acquisition de VAE supplémentaires. Selon sa réponse, des VAE pourront être achetés et cédés aux Communes et des bornes de recharges électriques pourront être installées sur les parkings publics des Communes qui le désireront.

Proposition d'engagement des 3 actions :

1. Engagement d'un marché portant sur la fourniture, maintenance et distribution des VAE en Location Longue Durée sur Calvi et l'Île-Rousse
2. Acquisition, affectation et gestion sur site sensible. Une convention de cession sera signée entre le PETR et les communes qui le souhaitent.
3. Implantation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les parking publics communaux.

Délibération n°2018/035 :

CONSIDERANT que le Pays de Balagne s'est engagé en 2012 dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 qui a été reconnu "Agenda 21 local France" le 29 octobre 2015.

CONSIDERANT que, dans le cadre de la loi pour la transition énergétique, 400 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ont été identifiés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes.

CONSIDERANT que la candidature du Pays de Balagne, dans le cadre de sa politique globale de transition énergétique élaborée à travers son Agenda 21, s'est concentrée sur le développement de l'écomobilité.

VU la convention particulière d'appui financier au Territoire à énergie positive pour la croissance verte du Pays de Balagne signée le 12 mai 2016,

VU le contrat de ruralité signé le 19 décembre 2016, qui coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

VU la délibération du 3 mai 2017 portant sur l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique afin de les mettre au service de la surveillance, de l'entretien et de l'animation du territoire par le biais des deux communautés de communes.

Comme acté dans la convention de financement TEPCV, 36 vélos à assistance électrique restent à acquérir sur le territoire avant le 12 mai 2019.

Le Président propose aux membres du comité syndical d'engager une opération, innovante et cohérente avec les politiques d'aménagement de l'espace et mobilité, engagées sur le territoire, qui consiste en la mise à disposition auprès des résidents actifs de Balagne de vélos à assistance électrique par un système de location longue durée.

Le Président propose le lancement d'un marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition, la maintenance et la distribution de VAE constitué de deux lots :

- Lot n°1 : fourniture, maintenance et distribution de 18 VAE aux actifs de l'agglomération de Calvi
- Lot n°2 : fourniture, maintenance et distribution de 18 VAE aux actifs de l'agglomération de l'Île-Rousse

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire du PETR du pays de Balagne.

APPROUVE le lancement de ce marché et valide les pièces annexées

AUTORISE le président à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Approbation de la convention d'occupation des locaux du 2ème étage de l'Hôtel de Ville de l'Île-Rousse

Délibération n°2018/036 :

Le Président rappelle que la Commune de l'Île-Rousse a proposé d'héberger le PÉTR du Pays de Balagne dans les locaux du second étage de l'Hôtel de Ville.

- Vu la délibération du 11 avril 2018 sollicitant le financement pour les travaux de rénovation des futurs locaux administratifs du PÉTR et autorisant le président à mener à bien l'opération,
- Vu la délibération du 19 septembre 2018 du Conseil Municipal de l'Île-Rousse autorisant le PÉTR à occuper les locaux du deuxième étage de l'Hôtel de ville et à y réaliser des travaux d'aménagement,
- Vu la convention d'occupation des locaux du second étage de l'hôtel de ville entre la commune de l'Île-Rousse et le PÉTR du Pays de Balagne,

Le Président expose au comité syndical que la convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Le PÉTR réalisera, à sa charge, les travaux de rénovation des locaux moyennant une exonération de loyer.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le bail locatif annexée à la présente délibération et à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Programme Leader 2014-2020 : état d'avancement du programme

Pas de délibération :

L'état d'avancement du programme Leader est alarmant. La consommation de l'enveloppe financière de la programmation 2014-2020 est 28 586 € sur 1 034 767.86 € soit 2 %.

Face au retard constaté dans la mise en œuvre opérationnelle du programme Leader 2014-2020, le pays de Balagne a du faire l'avance de 3 années de trésorerie (2016, 2017 et 2018).

Les conventions attributives de subvention au titre du fonctionnement et de l'animation du GAL pour les années 2016 et 2017 ont été éditées le 14 novembre 2018. Nous avons sollicité l'Odarc afin de percevoir les acomptes à hauteur de 50% dans les délais les plus brefs. A ce jour, nous avons reçu 28 586 €.

La signature des liasses paiement est en cours par l'autorité de gestion pour solder les versements le plus rapidement possible. Les pièces justificatives ont déjà été transmises.

Concernant le fonctionnement 2018, il n'a pu être présenté au Corepa.

Concernant le dossier d'étude des sources et fontaines, il a reçu un avis favorable de l'OP/AG et pourra être soumis au Comité de Programmation sur simple consultation par courriel car il a déjà obtenu l'avis favorable du COPROG.

Le dossier d'AMO pour les murs en pierres sèches est en cours d'instruction et sera proposé sous peu à l'avis de l'OP/AG, les dossiers de jardins familiaux devrait suivre.

Enfin, nous sommes toujours en attente de la désignation par l'assemblée de Corse d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du comité de programmation Leader du GAL pays de Balagne.

Il convient de préciser que si les délais de traitement observés en ce début de programme restent identiques, il est à craindre que ce retard ne conduise au renvoi à Bruxelles d'une partie des crédits européens faute d'avoir su monter des projets suffisamment rapidement.

M. Paul LIONS, Président du GAL va solliciter une rencontre avec la CdC et l'Odarc pour demander quels sont les points de blocage.

CNFPT : présentation du plan de formation 2019

Pas de délibération :

La convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation Corse du CNFPT et le PETR du pays de Balagne, a été signée le 23 mars 2018 pour une durée de 4 ans. La convention indique que le PETR et le CNFPT s'accordent chaque année, avant le 31 décembre de l'année N-1 sur le programme des actions à mettre en oeuvre l'année suivante. Une réunion technique a eu lieu le jeudi 27 septembre 2018 au siège du PETR à Cateri afin de programmer les actions de formation pour l'année 2019.

Le Président fait lecture des actions programmées pour 2019 qui sont les suivantes :

1. Courrier d'information de la délégation Corse du CNFPT sur les éco-gestes à l'ensemble des collectivités de Balagne, pour diffusion, le guide de l'Ademe "être écocitoyen au bureau"
2. Désignation et formation de "l'ambassadeur développement durable" au sein des collectivités (éco-gestes, éco-citoyenneté)
3. Reconduction en 2019 de la formation restauration des ouvrages en pierres sèches - module murs de soutènement les 4, 5, 6, 14 et 15 novembre 2019
4. Mise en place de la formation : Innovation environnementale et marché public
5. Mise en place de la formation : Adaptation au climat, gestion des espaces publics (arrosage, eaux pluviales, plantes indigènes, sol perméable, murets pierre sèche, taille des végétaux, ...)
6. Journée d'actualité : articulation PADDUC, SCOT et PLU. (en partenariat avec l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.)

Finances indemnité allouée au comptable du trésor 2018

Retrait de la délibération

La trésorerie de l'Ile-Rousse ne peut plus être jointe par téléphone.

Beaucoup de retards portant sur l'encaissement de chèques au bénéfice des communes, de paiement des factures mandatées, nous obligent à **constater une vraie dégradation de ce service public dû à un sous effectif.**

Le PETR ne souhaite pas attribuer une indemnité de conseil allouée à Mme Anita BIDAL, Receveur municipal pour les soixante jours et pour un montant de 45,79 € car nous n'avons jamais eu l'occasion durant l'exercice de ses fonctions de bénéficier de son soutien.

Déclaration d'intention de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

M. Paul LIONS, Vice-Président du PETR, rappelle qu'il y a un an a été proposé l'idée de relancer une candidature à la labellisation du territoire « Pays d'art et d'Histoire »

Le directeur régional aux affaires culturelles de Corse, et l'architecte des bâtiments de France de Haute-Corse ont été reçus, le 12 décembre, par le président du PETR, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Calvi, de M. le président de la CCIRB et de M. le président du Gal Balagne.

Le DRAC s'est déclaré favorable à la candidature du pays de Balagne au label Pays d'Art et d'Histoire. Cette candidature, déjà envisagée en 2011 et 2013 avait été ajournée faute d'accompagnement financier de l'État qui a transféré sa compétence culturelle à la Collectivité de Corse en 2002.

Le territoire est à présent prêt pour s'engager dans cette action. Il dispose désormais d'un CIAP en cours de création sur l'Île-Rousse.

Il conviendra de demander aux 2 communautés de communes de prendre une délibération pour donner mandat au pays de Balagne pour se porter candidat au label.

Délibération n°2018/034 :

Le Président expose au comité syndical que le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire " qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Ce label correspond à une convention d'une durée de 10 ans co-signée entre la collectivité porteuse du label, l'État (ministère de la Culture), et la collectivité de Corse.

Pour rappel ce label :

- s'inscrit dans un partenariat avec les co-signataires de la convention
- permet une reconnaissance patrimoniale et une mise en réseau à l'échelle nationale ;
- permet l'usage d'une signalétique cohérente et identifiable ;
- suppose un développement des actions en faveur des patrimoines à destination de tous les publics à commencer par le public local (connaissance des patrimoines et médiation des politiques patrimoniales), scolaire et touristique ;
- suppose le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine (catégorie A) sur la durée de la convention ;
- suppose la mise en place d'un équipement culturel de médiation dit Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, gratuit et accessible à tous publics ;
- permet de se doter de moyens de médiation et de publication de qualité.

La démarche de labellisation comprend une première étape de validation du périmètre par le Conseil National des VPAH, puis l'examen de la candidature.

Le Président propose d'engager la démarche par la rédaction d'un dossier de demande de validation du périmètre du Pays de Balagne pour se porter candidat au label PAH.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve et autorise l'engagement du PETR du Pays de Balagne dans la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire,
- autorise le Président à prendre l'attache de la Direction régionale des affaires culturelles pour poursuivre l'instruction réglementaire de cette démarche, ainsi qu'à signer tous les actes administratifs relatifs à cette démarche.

Questions diverses

- **Cadagéo : lancement de l'opération AMO SIG,**

Le Président précise qu'une réunion de lancement a eu lieu le 12 novembre 2018 à 9h00 au siège du pays de Balagne à Cateri concernant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du système d'information géographique du Pays de Balagne. Mme Cristel Legrand de la société Cadageo est venue recueillir les attentes et les données du territoire. Elle travaille actuellement sur le tri et la hiérarchisation de ces données pour nous soumettre prochainement un projet d'ossature du SIG Balagne.

- **Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR**

Le Président fait lecture du Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR

Lors de la séance du 21 septembre 2018, le Comité Syndical a délégué au Président l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque exercice de sa délégation.

- Décision du 04/10/2018 :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du Système d'information géographique du pays de Balagne afin de concevoir un SIG, outil numérique territorial au service des collectivités et des habitants . Résultat de la consultation et attribution du marché.

Entreprise retenue :Cadagéo
.....9, rue de la pierre Levée, 75011 PARIS
.....Siret : 538 308 693 00042
.....**Montant : 13 252,00 € HT /15 902,40 € TTC**

- Décision du 07/12/2018 :

Organisation de sessions d'initiation à la restauration des ouvrages en pierre sèche à destination de la population résidente dans le cadre du TEPCV. Une seule offre reçu. Attribution du marché.

Entreprise retenue :Greta de la Haute-Corse
.....Lycée technique Paul Vincensini
.....rue du 4ème DMM
.....20600 Bastia
.....Siret : 192 025 831 00020
.....**Montant : 10 010€ HT non soumis à la TVA**

- **Avis sur la rédaction d'un courrier de soutien à Monsieur François GUETARD agent SNSM**

Le Président du PETR informe les membres du comité syndical que Monsieur François GUETARD, chef d'équipe du bateau de sauvetage de la SNSM, est en conflit avec Monsieur Raffali son délégué régional.

Cet agent a des qualités professionnelles indéniables, prend des risques physiques, est un très bon marin. Il risque de se faire licencier.

Dans les intérêts de la station de Calvi et pour la population de Balagne, le Président demande aux membres du comité de bien vouloir l'autoriser à faire un courrier au Président de cette association pour appeler à l'apaisement et à la médiation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20

Fait à Cateri, le

Le Président, M. Jean-Marie SEITE

Liste des délibérations du comité syndical du mercredi 19 décembre 2018

Délibération n°2018/033	Création d'un emploi permanent de technicien territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité
Délibération n°2018/034	Programmation de travaux pour le franchissement d'obstacles sur la voie verte
Délibération n°2018/035	Lancement du MAPA de fournitures pour l'acquisition et la gestion de 36 VAE en LLD
Délibération n°2018/036	Convention d'occupation des locaux du 2ème étage de l'hôtel de ville de l'île-Rousse
Délibération n°2018/037	Déclaration d'intention de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire